

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Clôture du Budget Annexe Lotissement Pépinière 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement Pépinière 2 » a été ouvert par délibération en date du 27 février 2009, afin de répondre à la création du Lotissement du même nom.

Considérant la vente de l'ensemble des lots et la réalisation de l'ensemble des travaux, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que la constatation du déficit d'un montant de 39 710.84€ au budget général de la commune est prévu sur l'exercice 2025.

Considérant le Compte Financier Unique voté lors de cette même séance ;

Date de transmission de l'acte : 20/05/2025 après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Date de réception de l'AR: 20/05/2025
012-211202551-DE_2025_045-DE
A G E D I

DE_2025_045

ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement Pépinière 2 »,

DIT que toutes les opérations comptables nécessaire à cette clôture sont prévues dans le budget général de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui est soumise à la TVA ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance

Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

